

BUDGET DES RECETTES DE LA REGION WALLONNE - 2ème FEUILLETON D'AJUSTEMENT 2012

(en milliers EUR)

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - 1er ajusté		Ajustement		Budget - 2ème ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		TITRE I^{er} - RECETTES COURANTES						
		Secteur I. Recettes fiscales						
		<i>Division 12 - Recettes fiscales générales</i>						
AN	36.01.90	Taxe sur les jeux et paris	18.439				18.439	
AN	36.02.90	Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	15.257				15.257	
AN	36.03.90	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	12		+4		16	
AN	36.04.40	Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	871.688		- 38.210		833.478	
AN	36.05.40	Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	85.973		- 6.843		79.130	
AN	36.06.40	Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	18.352		- 1.303		17.049	
AN	36.07.40	Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	92.695		- 7.711		84.984	
AN	36.08.60	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	430.028				430.028	
AN	36.09.60	Taxe de mise en circulation	145.147		+3.148		148.295	
AN	36.10.90	Redevance radio et télévision	115.000				115.000	
AN	36.11.90	Eurovignette	0				0	
AN	36.12.90	Taxes sur les automates	16.921		+2.449		19.370	
AN	36.13.80	Taxes sur les logements abandonnés	25				25	
AN	36.14.80	Taxe sur la différence d'émission de CO2 par les véhicules automobiles mis en usage par une personne physique (Malus)	0				0	
AN	37.01.00	Précompte immobilier	30.620		+651		31.271	
AN	37.02.00	Intérêts et amendes sur impôts régionaux (article 6 §5 de la loi spéciale du 13 juillet 2001)	17.821		- 419		17.402	
		<i>Total pour la Division 12</i>		1.857.978		-48.234		1.809.744
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<i>Division 15 - Recettes fiscales spécifiques (Agriculture, ressources naturelles et environnement)</i>						
HE	36.01.70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 25 juillet 1991 sur les déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : allocation de base 01.01, programme 13, division organique 15)	24.500				24.500	
HE	36.02.70	(Modifié) Taxes, redevances et contributions de prélèvement perçues en vertu du décret-programme 1997 (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : allocation de base 01.03, programme 13, division organique 15 et au Fonds de solidarité international pour l'Eau : allocation de base 01.04, programme 13, division organique 15)	38.455		- 8.000		30.455	
HE	36.03.70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure d'octroi du permis d'environnement et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : allocation de base 01.03, programme 13, division organique 15)	254				254	
HE	38.02.50	Sommes perçues en vertu du décret du 5 juin 2008 relatif à la répression des infractions en matière d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : allocation de base 01.03, programme 13, division organique 15)	500				500	
		<i>Total pour la Division 15</i>		63.709		-8.000		55.709
		<i>Dont recettes affectées</i>		63.709		-8.000		55.709

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - 1er ajusté		Ajustement		Budget - 2ème ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		<i>Division 16 - Recettes fiscales spécifiques (Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie)</i>						
HE	36.14.90	Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés (recettes affectées au Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites d'assainissement prioritaire des paysages : allocation de base 01.01, programme 03, division organique 16)	1.100				1.100	
		<i>Total pour la Division 16</i>		1.100		0		1.100
		<i>Dont recettes affectées</i>		1.100		0		1.100
		<i>Total pour le Secteur I.</i>		1.922.787		-56.234		1.866.553
		<i>Dont recettes affectées</i>		64.809		-8.000		56.809
		Secteur II. Recettes générales non fiscales						
		<i>Division 01 - Recettes générales</i>						
DE	16.03.12	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région	0				0	
DE	16.07.12	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques	0				0	
DE	38.01.10	Fonds budgétaire en matière de Loterie (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : allocation de base 01.01, programme 03, division organique 10)	4.870				4.870	
DE	49.11.20	Recette provenant de la Communauté française au titre de sa participation au suivi du Plan Stratégique Transversal 2 "Développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire"	0				0	
		<i>Total pour la Division 01</i>		4.870		0		4.870
		<i>Dont recettes affectées</i>		4.870		0		4.870
		<i>Division 11 (Personnel et affaires générales)</i>						
NO	11.01.10	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW	1.300				1.300	
NO	11.02.00	Remboursement au SPW des traitements et allocations des membres du Centre de Recherche agronomique de Gembloux	0				0	
NO	11.04.00	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux	9.000				9.000	
NO	11.05.40	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas	50				50	
		<i>Total pour la Division 11</i>		10.350		0		10.350
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<i>Division 12 (Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication)</i>						
AN	06.01.00	Produits divers	11.065		+83		11.148	
AN	06.02.00	Remboursement de sommes indûment payées	1.500		+751		2.251	
AN	08.01.30	Remboursement des sommes en relation avec les dépenses exposées par les organes de contrôle de la Région auprès des O.I.P. soumis aux lois des 10 juin 1937 et 16 mars 1954 et auprès des autres organismes pararégionaux	0				0	
AN	12.01.11	Versement par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	3.827				3.827	
AN	16.01.12	Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionnement des administrations, y compris le produit de la vente des biens désaffectés	40				40	
AN	16.06.12	Produit de la vente de biens non durables et de services	700				700	
AN	16.10.12	Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional	250				250	
AN	16.14.12	Produits de la location de biens non spécifiques	600				600	
AN	26.02.10	Intérêts de placements	332				332	
AN	27.01.30	Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts	0				0	

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - 1er ajusté		Ajustement		Budget - 2ème ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
AN	38.02.00	Récupération des créances contentieuses	300				300	
AN	38.03.00	Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite	50				50	
AN	38.04.00	Produit des retenues et des pénalités pour retard appliqués à des adjudicataires	100				100	
AN	46.01.00	Contribution du Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0				0	
AN	49.01.42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques	3.717.511				3.717.511	
AN	49.02.42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - Calcul définitif exercice antérieur	0				0	
AN	49.06.41	Arriérés des recettes dues à la Région par la Régie des Bâtiments	0				0	
AN	49.07.20	Moyens transférés par la Communauté française	341.426				341.426	
AN	49.08.20	Moyens complémentaires transférés par la Communauté française	0				0	
AN	49.09.20	Moyens transférés par la Communauté française - Calcul définitif exercice antérieur	4.470		- 43		4.427	
AN	49.10.20	Dotations exceptionnelles de la Communauté française	15.230				15.230	
AN	49.11.43	Dégrèvement fiscaux	10				10	
AN	49.12.42	Dotations Fédérales groupe jeux et Paris	0		2.654		2.654	
		Total pour la Division 12		4.097.411		3.445		4.100.856
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Division 16 (Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie)						
AN	38.01.00	Produit de la redevance liée à l'organisation du marché de l'électricité et du gaz	0				0	
		Total pour la Division 16		0		0		0
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Division 17 (Pouvoirs locaux, action sociale et santé)						
AN	49.04.41	Remboursement de la quote-part du Gouvernement fédéral dans le cadre des conventions de premier emploi	5.883				5.883	
		Total pour la Division 17		5.883		0		5.883
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Total pour le Secteur II.		4.118.514		3.445		4.121.959
		<i>Dont recettes affectées</i>		4.870		0		4.870
		Secteur III. Recettes spécifiques						
		Division 12 (Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication)						
AN	21.01.11	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0				0	
AN	30.01.00	Différentiel d'intérêts d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986 et 1987	3.067				3.067	
		Total pour la Division 12		3.067		0		3.067
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Division 13 (Routes et bâtiments)						
AN	01.01.00	(Modifié) Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique : allocation de base 01.01, programme 11, division organique 13)	800				800	

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - 1er ajusté		Ajustement		Budget - 2ème ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
CD	06.01.00	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes (recettes affectées au Fonds du péage et des avaries : allocation de base 01.01, programme 02, division organique 13)	59.193		- 420		58.773	
CD	06.04.12	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds des études techniques : allocation de base 01.03, programme 03, division organique 13)	700				700	
NO	11.06.10	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations, allocations et charges sociales du personnel employé par les bureaux d'études émergeant au Fonds des Etudes techniques	50				50	
CD	16.07.12	Produit de la location de biens	220				220	
MA	28.01.10	Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications	61		+17		78	
CD	28.02.10	Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier	0				0	
CD	39.01.10	Programme CEE Infrastructure Transports - Routes	0				0	
		Total pour la Division 13		61.024		-403		60.621
		<i>Dont recettes affectées</i>		60.693		-420		60.273
		Division 14 (Mobilité et voies hydrauliques)						
CD	06.02.10	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau (recettes affectées au Fonds du trafic et des avaries : allocation de base 01.02, programme 11, division organique 14)	2.000				2.000	
AN	06.03.12	Recettes provenant de l'activité des aéroports	0				0	
HE	16.01.12	Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports	45		+13		58	
HE	16.02.12	Recettes provenant des abonnements de transport d'élèves	0				0	
CD	16.07.12	Produit de la location de biens	120		+2		122	
CD	16.08.11	Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux	100				100	
HE	38.01.30	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	10				10	
CD	39.01.10	Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques	0				0	
		Total pour la Division 14		2.275		15		2.290
		<i>Dont recettes affectées</i>		2.000		0		2.000
		Division 15 (Agriculture, ressources naturelles et environnement)						
HE	06.01.00	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recettes affectées au Fonds wallon Kyoto : allocation de base 01.02, programme 13, division organique 15)	0				0	
CD	16.01.11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arлон» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) (recettes affectées au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arлон» : allocation de base 01.02, programme 11, division organique 15)	184				184	
CD	16.02.11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recettes affectées au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : allocation de base 01.03, programme 11, division organique 15)	71		+27		98	
CD	16.03.12	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne	35		+25		60	
CD	16.04.11	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis	9.740				9.740	
CD	16.05.11	Quote-part régionale du produit de la vente des coupes de bois dans les forêts indivises	1.020				1.020	
CD	16.09.20	Prestations de régie et de surveillance des forêts	0		+6		6	
CD	16.12.10	Recettes provenant du comptoir forestier	180				180	
CD	16.13.00	Recettes provenant de la station de recherches forestières	0				0	
CD	26.01.00	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remembrement bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte	31				31	
CD	28.01.30	Produit de la location de droit de chasse	1.650				1.650	
CD	28.02.00	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière	108		+12		120	
CD	31.01.00	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques	0				0	
CD	31.02.00	Recettes perçues en vertu du dispositif budgétaire (recettes affectées au Fonds budgétaire S.I.G.E.C. : allocation de base 01.04, programme 04, division organique 15)	272		+47		319	

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - 1er ajusté		Ajustement		Budget - 2ème ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
CD	31.03.00	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'information comptable agricole	70				70	
CD	31.04.00	Remboursement de subventions d'exploitation indûment payées aux bénéficiaires par l'organisme payeur régional	591				591	
CD	36.01.90	Redevances et rétributions perçues en vertu du décret-programme du 18 décembre 2003 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux : allocation de base 01.01, programme 03, division organique 15)	617				617	
CD	37.01.70	Part régionale du produit des permis de pêche, de chasse, de tenderie et des examens y relatifs	3.600		+155		3.755	
HE	37.02.70	Droits de dossier perçus en vertu de l'article 22 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destiné au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : allocation de base 01.03, programme 13, division organique 15)	200				200	
HE	38.01.70	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au fonds pour la gestion des déchets : allocation de base 01.01, programme 13, division organique 15)	1.727				1.727	
CD	39.01.10	Intervention de la CEE dans les régimes d'aide aux agriculteurs	29				29	
HE	46.01.70	Produits de contributions provenant des distributeurs, des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E. sur base volontaire et de divers dons et legs au Fonds de solidarité internationale pour l'Eau (recettes affectées au Fonds de solidarité internationale pour l'Eau : allocation de base 01.04, programme 13, division organique 15)	501				501	
Total pour la Division 15				20.626		272		20.898
<i>Dont recettes affectées</i>				3.572		74		3.646
Division 16 (Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie)								
NO	26.01.10	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergie	50				50	
NO	26.02.10	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement	290				290	
HE	28.01.10	Redevances liées aux autorisations de voiries	0				0	
NO	28.03.20	Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logement	0				0	
NO	34.01.40	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus	169				169	
NO	38.01.10	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz (recettes affectées au Fonds Energie : allocation de base 01.01, programme 31, division organique 16)	13.500				13.500	
Total pour la Division 16				14.009		0		14.009
<i>Dont recettes affectées</i>				13.500		0		13.500
Division 17 (Pouvoirs locaux, action sociale et santé)								
TI	06.04.00	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques	0				0	
TI	39.01.00	Remboursement de cofinancement européen	0				0	
FU	48.01.00	Contributions des Provinces, Communes et CPAS pour l'aide aux sinistrés de l'Asie du Sud et du Sud-Est	0				0	
Total pour la Division 17				0		0		0
<i>Dont recettes affectées</i>				0		0		0
Division 18 (Entreprises, emploi et recherche)								
MA	16.01.11	Contrats de consultation	20				20	
MA	16.02.11	Location de bâtiments industriels en application de l'article 42 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique	544				544	
MA	26.01.10	Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligataires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	0				0	
MA	26.02.10	Intérêts sur avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	13				13	
MA	27.01.10	Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées	20.300				20.300	
MA	31.01.12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	75		+73		148	
MA	31.02.12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	76		+117		193	

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - 1er ajusté		Ajustement		Budget - 2ème ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
MA	32.01.00	Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique	40				40	
MA	38.01.20	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales	30				30	
AN	49.03.41	Moyens supplémentaires de financement du programme de remise au travail des chômeurs (article 35 de la loi de financement, arrêté royal du 19 janvier 2000 et loi du 13 juillet 2001 (St Polycarpe))	182.235				182.235	
MA	49.04.41	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale	5.231				5.231	
		Total pour la Division 18		208.564		190		208.754
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Total pour le Secteur III.		309.565		74		309.639
		<i>Dont recettes affectées</i>		79.765		-346		79.419
		Total pour le TITRE I		6.350.866		-52.715		6.298.151
		<i>Dont recettes affectées</i>		149.444		-8.346		141.098
		TITRE II - RECETTES DE CAPITAL						
		Secteur I. Recettes fiscales						
		<i>Division 01 - Recettes fiscales générales</i>						
AN	56.01.50	Droits de succession et de mutation par décès	622.863		-33.452		589.411	
		Total pour la Division 01		622.863		-33.452		589.411
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Total pour le Secteur I.		622.863		-33.452		589.411
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Secteur II. Recettes générales non fiscales						
		<i>Division 01 - Recettes générales</i>						
AN	06.01.00	Recettes diverses	20		+108		128	
AN	06.02.00	Remboursement de sommes indûment payées	140				140	
AN	73.01.21	Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers	0				0	
AN	74.01.20	Versement par les comptables du Service Public de Wallonie opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	520				520	
NO	76.01.32	Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des Bâtiments et des Implantations	0				0	
AN	76.03.00	Produit de la vente d'immeubles	500				500	
AN	76.04.12	Produit de la vente d'emprises inutilisées	1.000				1.000	
NO	77.01.00	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0				0	
AN	77.02.00	Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	227		+101		328	
		Total pour la Division 01		2.407		209		2.616
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Total pour le Secteur II.		2.407		209		2.616
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - 1er ajusté		Ajustement		Budget - 2ème ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		Secteur III. Recettes spécifiques						
		<i>Division 12 (Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication)</i>						
AN	96.01.11	Différentiel d'amortissement d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986-1987	2.001				2.001	
NO	06.02.00	Recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds de la gestion énergétique immobilière : allocation de base 01.01, programme 31, division organique 12)	75				75	
		<i>Total pour la Division 12</i>		2.076				2.076
		<i>Dont recettes affectées</i>		75				75
		<i>Division 14 (Mobilité et voies hydrauliques)</i>						
HE	57.01.00	Remboursement par la SRWT de plus-values et du produit de la vente de biens immobiliers	0				0	
AN	69.01.00	Intervention de l'Etat dans les investissements réalisés dans les aéroports et aérodromes	0				0	
HE	79.01.00	Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire	80				80	
		<i>Total pour la Division 14</i>		80				80
		<i>Dont recettes affectées</i>		0				0
		<i>Division 15 (Agriculture, ressources naturelles et environnement)</i>						
CD	51.01.00	Remboursement de subventions d'exploitation indûment payées aux bénéficiaires par l'organisme payeur régional	0				0	
CD	76.02.00	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière : allocation de base 01.02, programme 12, division organique 15)	495				495	
CD	89.01.00	Produits résultant du recouvrement des sommes dues par les propriétaires, usagers et exploitants au terme des opérations de remembrement	633				633	
CD	89.02.00	Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement	800				800	
		<i>Total pour la Division 15</i>		1.928				1.928
		<i>Dont recettes affectées</i>		495				495
		<i>Division 16 (Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie)</i>						
NO	52.01.10	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement	19		+12		31	
NO	53.01.10	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	1.000				1.000	
HE	76.01.12	Produits de la vente de sites industriels désaffectés (recettes affectées au Fonds de rénovation des sites wallons : allocation de base 51.05, programme 03, division organique 16)	900				900	
NO	76.02.32	Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW	50				50	
NO	86.01.10	Remboursement d'avances récupérables en matière de logement	839		+444		1.283	
HE	87.01.20	Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	2		+1		3	
		<i>Total pour la Division 16</i>		2.810		457		3.267
		<i>Dont recettes affectées</i>		900		0		900

(en milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - 1er ajusté		Ajustement		Budget - 2ème ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		<i>Division 17 (Pouvoirs locaux, action sociale et santé)</i>						
TI	86.02.10	Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques						
		<i>Total pour la Division 17</i>		0		0		0
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<i>Division 18 (Entreprises, emploi et recherche)</i>						
MA	51.01.12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	1.000		+200		1.200	
MA	52.02.12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	1.652				1.652	
MA	86.01.10	Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises	0				0	
MA	86.02.10	Remboursement de crédits et d'avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	34				34	
MA	86.04.10	Fonds de rénovation industrielle (recettes affectées au FRI : allocation de base 51.07, programme 02, division organique 18)	0				0	
MA	86.05.00	Produit en liaison avec l'exécution d'un programme aéronautique	0				0	
NO-MA	86.06.10	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie (recettes affectées au Fonds pour la recherche : allocation de base 01.01, programme 34, division organique 18)	17.000				17.000	
		<i>Total pour la Division 18</i>		19.686		200		19.886
		<i>Dont recettes affectées</i>		17.000		0		17.000
		<i>Total pour le Secteur III.</i>		26.580		657		27.237
		<i>Dont recettes affectées</i>		18.470		0		18.470
		<i>Total pour le TITRE II</i>		651.850		-32.586		619.264
		<i>Dont recettes affectées</i>		18.470		0		18.470
		TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS						
AN	96.01.11	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en euros	0		0		0	
AN	96.02.20	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères	0		0		0	
		<i>Total pour le TITRE III</i>		0		0		0
		<i>TOTAL GENERAL</i>		7.002.716		-85.301		6.917.415
		<i>Dont recettes affectées</i>		167.914		-8.346		159.568
		<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>						